



# CAP B du 18 au 21 février 2014

## RECOURS DE L'ÉVALUATION DES CONTRÔLEURS PRINCIPAUX 2<sup>ème</sup> SESSION

### Déclaration Liminaire

En annonçant son pacte de responsabilité, le président de la République répond aux vœux du MEDEF. Il confirme et accentue des choix qui ont clairement fait la preuve de leur nocivité. Il s'agit, au nom de la promotion de l'offre, d'améliorer les profits et d'amplifier un principe déjà installé : le passage d'une politique d'aide aux entreprises qui en ont besoin à une politique de droit pour toutes les entreprises, quelle que soit leur situation.

La solution ? Mettre en place un plan d'austérité sans précédent avec comme variable d'ajustement en ligne de mire, la fonction publique et ses agents.

La réalité ? Aujourd'hui, en France, on supprime l'emploi public et on subventionne massivement les entreprises privées sans leur imposer en contrepartie des créations d'emplois.

Dans ce cadre ainsi fixé, la Direction Générale a choisi sa voie : celle de la démarche stratégique excluant toutes possibilités d'examen contradictoire de la fusion et de revendication salariale. Son objectif est simple : faire toujours plus avec moins !

Chacun peut constater que, derrière les discours rassurants de la DG, c'est toujours moins de crédit pour faire fonctionner son poste ou son service, toujours plus de bureaux et de chaises vides autour de soi et un mal vivre au travail qui s'amplifie et pousse certains collègues vers des issues fatales.

Pour reprendre une formule employée par le ministre de l'économie, il ne suffit pas de dire que la DGFIP est au cœur de la république. Encore faut-il le prouver ! Avec près de 30 000 suppressions d'emploi en 10 ans et la poursuite des saignées, le moins que l'on puisse dire c'est que les actes viennent contredire les formules.

Dernier exemple qui concerne directement la DGFIP : la note du 13 janvier par laquelle la Direction Générale informe les agents du Domaine (et les syndicats) qu'une filiale de BNP Paribas (1<sup>ère</sup> Banque française) va désormais effectuer systématiquement pour la DGFIP une évaluation concurrente de celle des services du Domaine pour les ventes ou acquisitions par l'Etat dépassant 1 million € (2 millions en Ile-de-France).

Curieuse logique que celle mise en œuvre : pour les services publics il n'est question que de mutualisation pour économiser les moyens et l'argent public ; par contre le ministre décide de donner des fonds budgétaires à une entreprise privée pour effectuer des tâches que réalisent également des fonctionnaires payé-e-s par le budget de l'Etat !

Et ce n'est pas non plus au niveau des salaires ou des carrières que les agents de la DGFIP vont trouver des satisfactions à leurs revendications.

En effet au niveau Fonction Publique, nous mettons en garde la ministre, concernant ses arbitrages relatifs à la kyrielle de rapports commandés par les gouvernements successifs et pointant tous le statut comme un obstacle !!! La CGT reste fermement opposer à l'obligation de mobilité, à l'harmonisation des régimes indemnitaires pour

CGT FINANCES PUBLIQUES



Montreuil, le 19 février 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

tirer vers le bas les rémunérations, à la disparition de toutes références au grade et au statut pour flexibiliser l'emploi et précariser les carrières...

Quant aux soi disant « rumeurs » que nous avons déjà évoquées la semaine dernière concernant le gel des avancements et des primes des agents de la Fonction Publique, les déclarations médiatiques contradictoires de nos ministres au cours des derniers jours ne font que confirmer nos craintes même si en cette période préélectorale un démenti écrit a été obtenu du premier ministre.

A la DGFIP, que ce soit sur les aspects des missions (domaines, enregistrement, procédures collectives ...), sur les conditions de travail (déshumanisation, perte de valeur, stress lié au manque d'effectif, à la polyvalence et à l'augmentation des charges de travail ...), **sur les baisses de la rémunération par la suppression des primes (rédacteur, vérificateur)** ou bien sur les statuts et le déroulement des carrières (tassement des grilles, enjambements liés à des modalités de classement et à des refontes de grilles effectuées sans concertation et par petites touches alors qu'il faut une refonte complète) : les sujets d'insatisfaction ne manquent vraiment pas !

Il en est de même pour les CAPN à venir :

- ▶ La CAP de liste d'aptitude se tient d'ici 10 jours, et nous sommes toujours dans le flou absolu en ce qui concerne le PQM (Plan de Qualification

Ministérielle). Peut-on imaginer qu'il n'y aura pas de PQM et que le volume des promotions sera restreint au minimum statutaire. Cela reviendrait en quelque sorte à geler les promotions des fonctionnaires du Ministère...

- ▶ Nous attendons aussi avec impatience la volumétrie des demandes de mutations. Cette dernière permettra de déterminer les conditions de travail des élus pour préparer la CAP.

Nous rappelons qu'il est hors de question pour la CGT Finances Publiques de ne pouvoir avoir le temps nécessaire à une vérification du mouvement présenté lors du projet.

Quand on voit actuellement tous les problèmes qui ont rythmé la campagne de vœux pour les agents de la filière FGP, on ne peut que s'attendre à une augmentation notable des interventions en CAP.

Tout comme nous serons particulièrement attentifs à ce que les suites soient examinées jusqu'à la mutation interne. **Tous les collègues ont droit à mutation.**

- ▶ Enfin, les débats de la CAP d'aujourd'hui concernant les recours pour le grade de CP, doivent se faire sur la base de 77 mois restant à distribuer et non des 20 mois prédéterminés lors de la CAP DKM. Il n'est pas question que les jeux soient déjà fait avant même le début de la CAPN, rendant ainsi fantôme le rôle des élus.

**C'est toutes ces raisons qui conduisent la CGT Finances Publiques à s'inscrire dans l'action unitaire à la DGFIP.**

**ELLE APPELLE TOUS LES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES À SE METTRE EN GRÈVE LE 20 MARS 2014 POUR EXIGER, AVEC L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DES FINANCES PUBLIQUES, L'OUVERTURE IMMÉDIATE DE NÉGOCIATIONS À LA DGFIP :**

- ▶ **Pour revaloriser les rémunérations et améliorer les carrières ;**
- ▶ **Pour la reconnaissance des qualifications ;**
- ▶ **Pour l'amélioration des conditions de vie au travail ;**
- ▶ **Pour mettre fin aux projets destructeurs des statuts et des missions ;**
- ▶ **Pour des créations d'emploi à la DGFIP.**